

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

**Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu
le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours**

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 5 août 2011 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours* par le ministère des Transports. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 7 février dernier. Jean Paré était responsable de la commission d'enquête, chargée de l'examen du projet.

La commission d'enquête du BAPE conclut que le programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu du ministère des Transports est bien fondé. Elle a cependant examiné de façon plus approfondie les pratiques d'inspection et de surveillance des infrastructures routières, la technique de stabilisation proposée et l'insertion du projet dans l'approche de gestion intégrée de l'eau.

Dès l'examen du processus d'inspection qui a conduit au choix des segments de berge à stabiliser, deux principes se sont imposés et ont persisté tout au long de l'analyse :

- la rivière forme un tout dont l'état de santé se mesure et s'entretient aussi bien sur ses rives que dans le cours d'eau lui-même ;
- la berge qui supporte une route est partie intégrante de son assise ; elle doit être surveillée, inspectée et entretenue en conséquence.

Selon ces principes, les pratiques d'inspection et de surveillance du Ministère devraient, d'entrée de jeu, englober les berges plutôt que de porter seulement sur les routes.

Quant aux méthodes de stabilisation, la commission a noté l'évolution et le perfectionnement des techniques du génie végétal comme solution de rechange aux techniques de génie civil, tel l'enrochement, pour les interventions sur les rives et le littoral. Axée sur une insertion moins invasive du milieu, l'application du génie végétal postule d'assurer le même degré de sécurité et la pérennité des interventions. Privilégiée par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, cette approche évite l'artificialisation des rives.

Dans une perspective de gestion intégrée de l'eau, le ministère des Transports devrait être associé activement au *Plan directeur de l'eau* du bassin versant de la rivière Richelieu. Ce plan directeur concrétise la gestion intégrée par des projets à réaliser en partenariat, comme le prévoit la *Politique nationale de l'eau*. La participation du Ministère présente de nombreux avantages tant pour lui-même que pour les autres acteurs dont les interventions sont importantes pour l'amélioration de l'écosystème du Richelieu.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique, la commission a tenu une séance publique à Beloeil. En deuxième partie, une séance publique a permis à la commission d'entendre les personnes et l'organisme qui ont déposé des mémoires.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours* par le ministère des Transports est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732
karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca